

PV pour vitesse supérieure

Par Smoky, le 26/07/2022 à 11:33

Bonjour

J'ai posé une question ce main sur PV sur la vitesse 70 km/h pris à 77 km/h à fitoussi avocat quand aurais je la réponse. Merci

Par LESEMAPHORE, le 26/07/2022 à 11:42

Bonjour

Vous posez votre question sur ce forum vous aurez la reponse dans l'heure.

Par youris, le 26/07/2022 à 12:04

bonjour,

sur le site de cet avocat, il est indiqué : Réponse garantie en 24/48h max.

salutations

Par Smoky, le 26/07/2022 à 14:12

Bonjour,

le 10 juillet j'ai été prise pour excès de vitesse, voici ce qu'il y a de noté sur le PV : A50 PK/PR : 067 + 698 direction Marseille vers Toulon, sans indiquer l'endroit alors que nous n'étions pas du tout allait à Marseille, avec retrait d'1 point 70 km/h pris à 77 km/h.

Ce jour là nous étions alait voir une amie après Toulon c'est à dire en Direction de Nice. Puisje contester ce PV. Merci de votre réponse.

Par LESEMAPHORE, le 26/07/2022 à 15:25

Bonjour

La premiere action , immediatement , est de demander le cliché pour reconnaitre ou pas votre vehicule . la photo est prise de l'arrierre entre les 2 voies de circulation sous le panneau de preselection sortie 15b la seyne centre hopital begaillon .

https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/saisine-par-voie-electronique/demande-de-cliche-de-controle-automatise/